

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Matinée de l'énergie de Centropôle

Les enjeux de la transition énergétique et le rôle des mandataires locaux et administrations publiques

7 avril 2023

Marianne Duquesne,
Conseillère experte

Enjeux

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

- **Changement climatique**

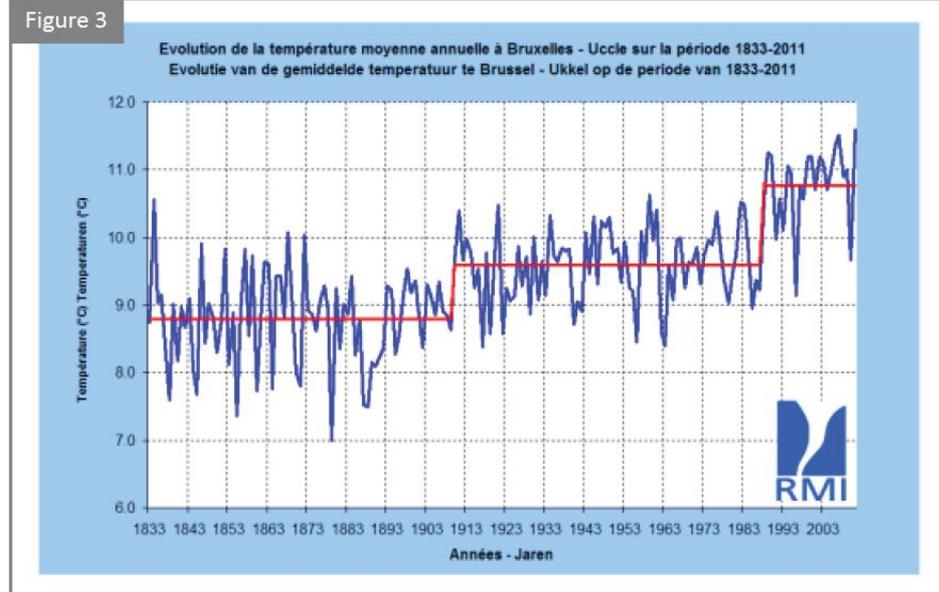
Réchauffement climatique

Depuis 2011, la valeur normale de référence de l'IRM a changée. La température moyenne annuelle normale à Uccle est désormais de 10,8 °C et la normale DJ 15/15 de 1 913. (Cette référence est la moyenne sur trente ans de la période 1981-2010).

La normale pour le XX^{ème} siècle était une température moyenne annuelle de 9,7 °C et un DJ 15/15 de 2 088. Début du XX^{ème} siècle, la température moyenne annuelle normale était de 8,8 °C (comme le montre la figure 3).

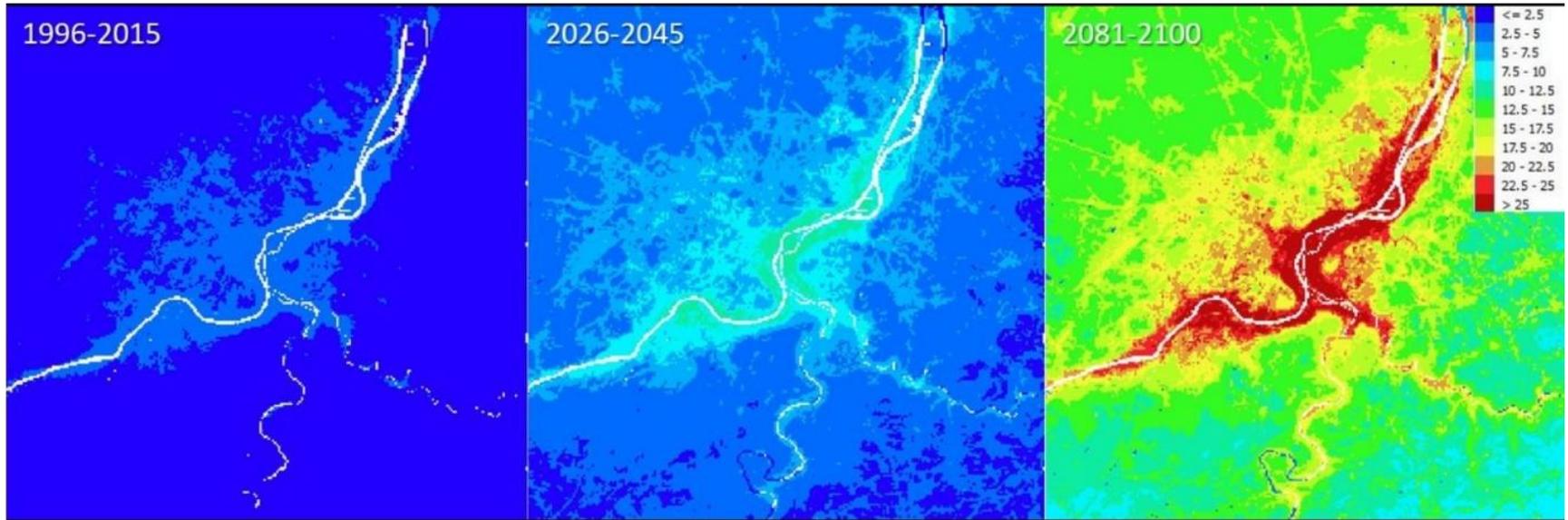
C'est le constat sans appel du réchauffement climatique en Belgique.

 www.meteo.be



Source: Renouveau – Webmag n° 51 – Février 2013, p.8

Enjeux



Nombre de jours de vague de chaleur estivales sur Liège simulé dans le projet SmartPop (@vito, ISSeP)

<http://www.smartpop.be/>

Problématique des îlots de chaleur :

- <https://www.uvcw.be/energie/articles/art-4856>

développement
territorial

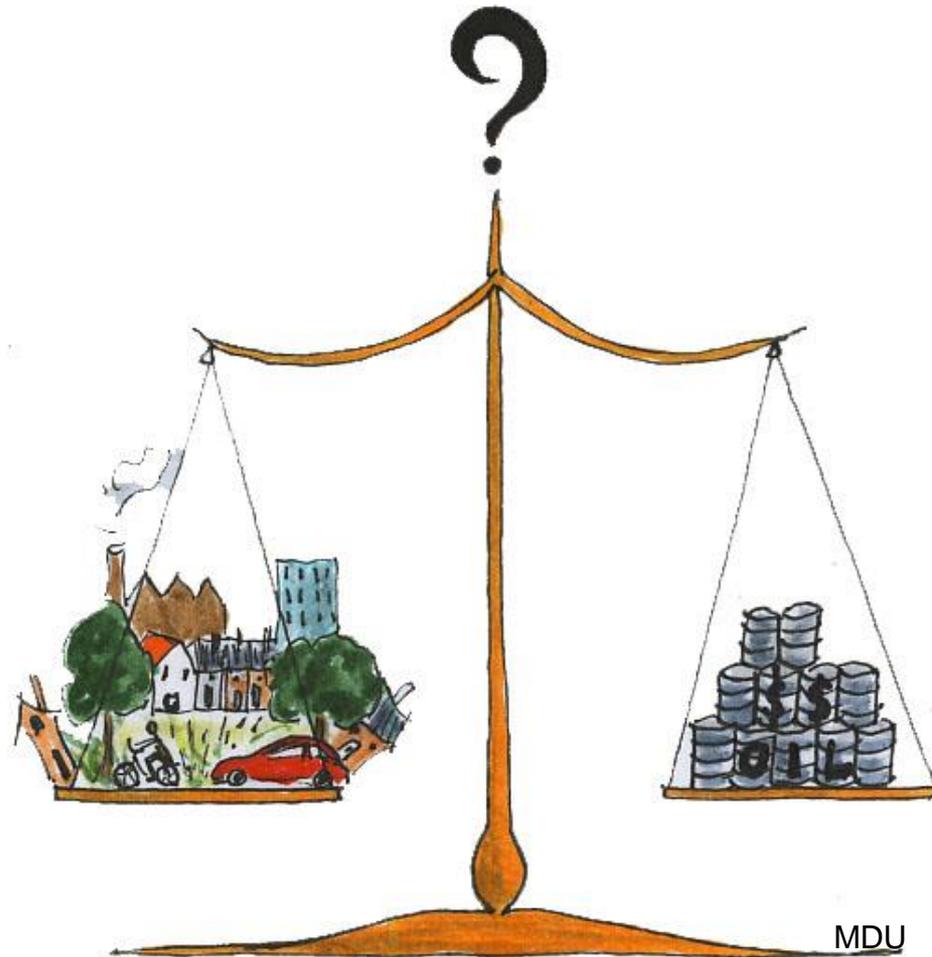


Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



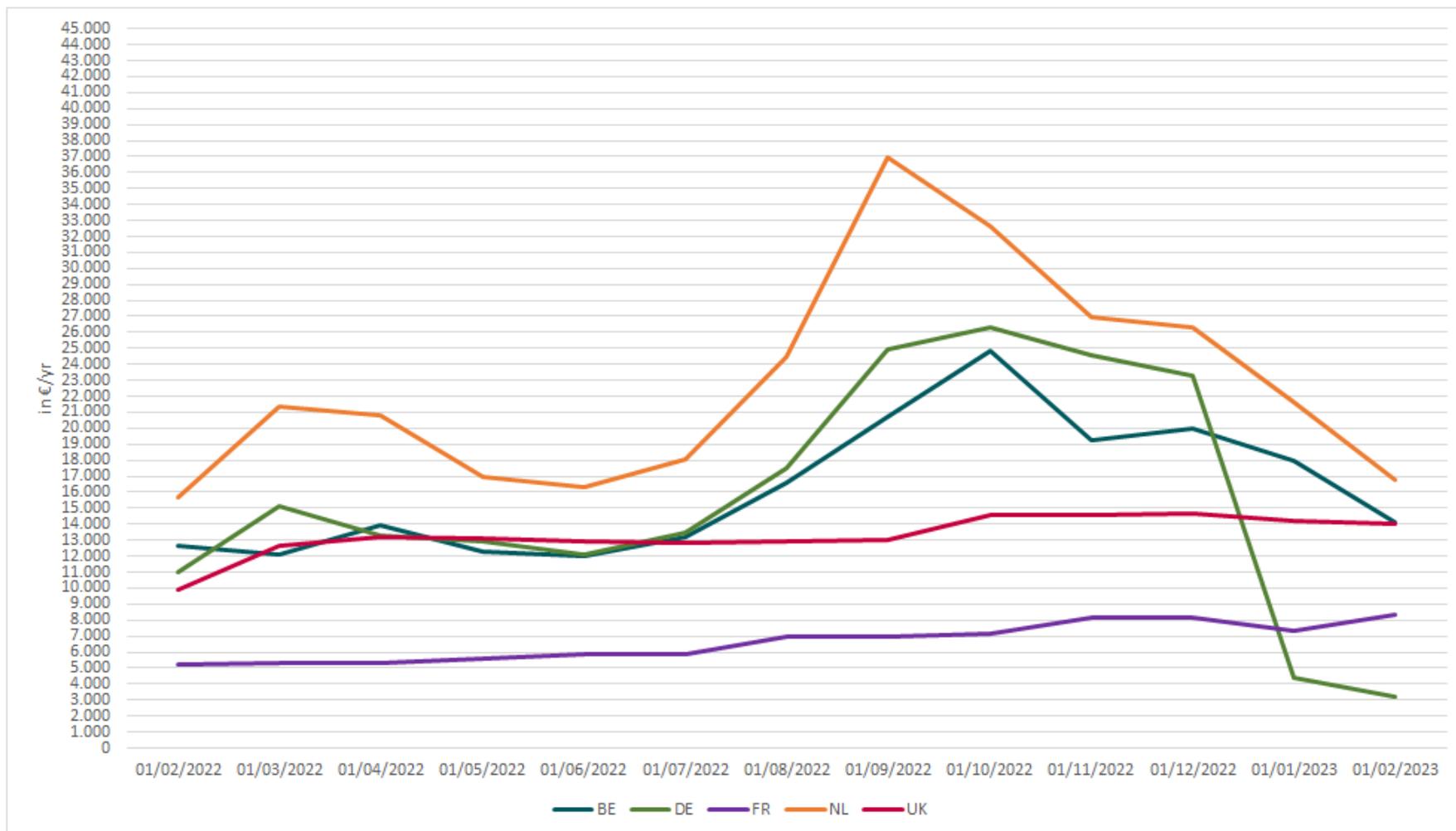
Enjeux

- Dépendance énergétique



- **Coût de l'énergie**

Evolution prix électricité (composante énergie) pour usage professionnel (50 MWh)



Enjeux

- **Précarité énergétique**

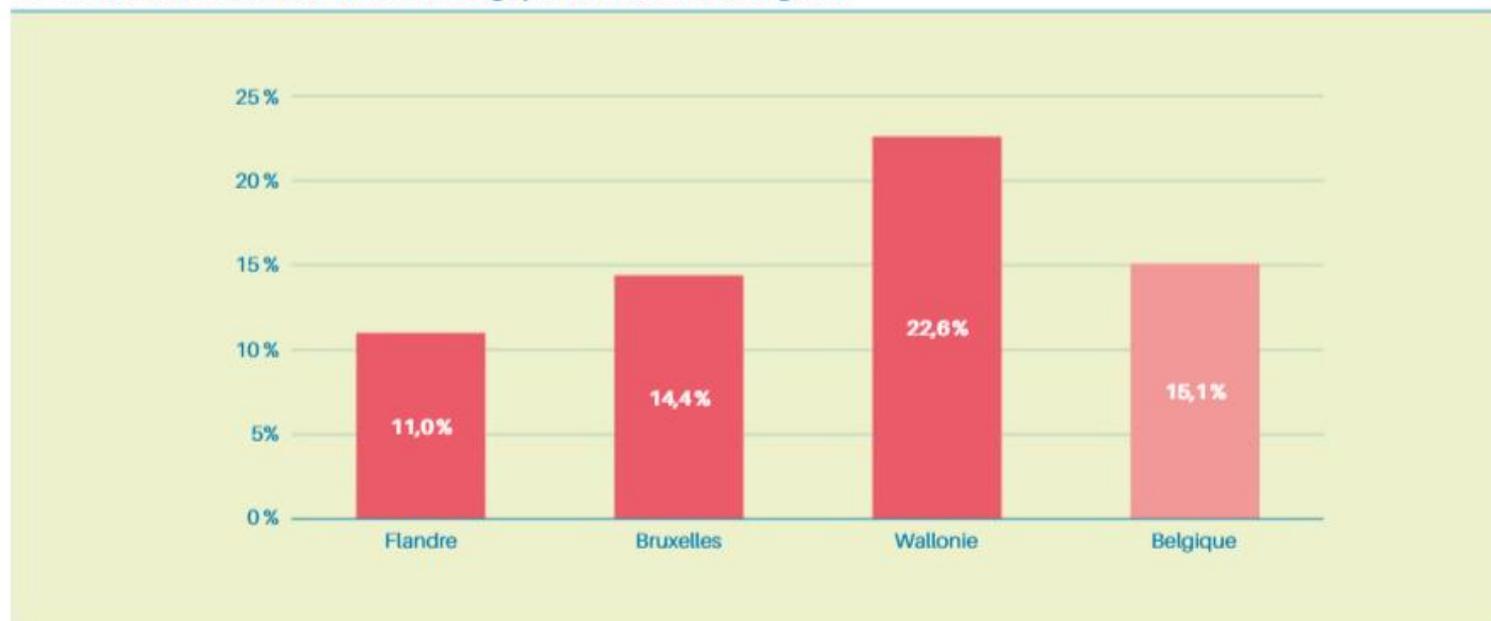
- La précarité énergétique mesurée

L'indicateur de précarité énergétique mesurée (PEm) cherche à identifier les ménages dont les dépenses énergétiques sont jugées « anormalement » élevées par rapport à leurs revenus disponibles déduction faite du coût du logement²¹.

Étendue de la précarité énergétique mesurée

En 2019, la précarité énergétique mesurée (PEm) touchait environ 15,1 % des ménages, mais de manière différenciée selon les régions : 11 % en Flandre ; 14,4 % en Région de Bruxelles-Capitale et 22,6 % en Wallonie.

Illustration 13 : Étendue de la PEm en Belgique et dans les trois régions



Source : Fondation Roi Baudouin, 2021

Enjeux

- **Accès à une énergie sûre, durable et abordable**

Aujourd'hui	2019	Demain
Disponible		Rare ? (↗ demande, ↘ ressources...)
Bon marché		Chère (rareté, spéculation...)
Accessible		Fluctuante ? (changements climatiques, adaptation des réseaux...)

Cadre et normes



- **Accord de Paris (+ 1.5 °C max au niveau mondial)**

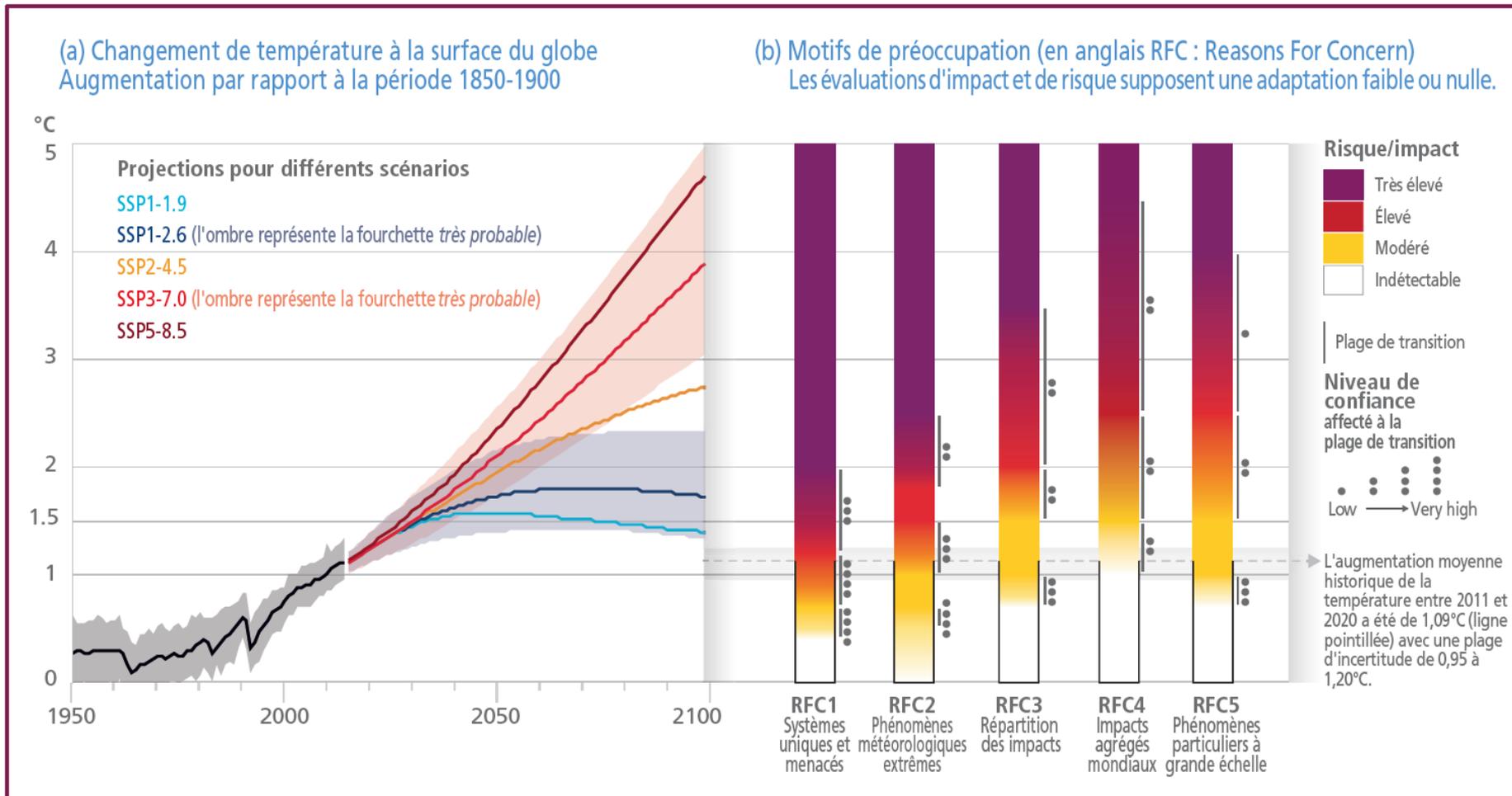


Figure SPM.3 : Diagrammes de synthèse des évaluations mondiales et exemples de risques clés régionaux.

(panneaux a, b uniquement; le panneau (f) est repris à la page suivante ; pour les autres parties de la figure, voir [ipcc.ch/ar6](https://www.ipcc.ch/ar6))

Cadre

- Objectifs européens de décarbonation :

- -55% CO₂ en 2030
 - Neutralité carbone en 2050
 - -32,5 % consommation finale d'énergie ⇒ -36 %.
 - ≥ 32 % énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale d'ici à 2030 ⇒ ≥ 40 %
- } Loi européenne sur le climat, 30.6.2021
- } Fit for 55 : Conseil européen 27.6.2022
- **RePowerEU** adopté à la mi-mai 2022 pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables. Mesures à MT (2027) : relever l'objectif **énergies renouvelables à 45 % pour 2030**

+

- **Déploiement des infrastructures de rechargement pour une mobilité décarbonée** : accélération annoncée
- **Lutte contre la précarité énergétique**

- **Directives européennes en cours de révision :**

⇒ Renforcement des exigences, exemplarité des pouvoirs publics (ex. : mesures anticipées)

- **Directive PEB recast (adoption annoncée en 2023)**

⇒ Exigences de classe de performance minimum à échéance fixée (1.1.2027 ?) pour les bâtiments existants => obligation de rénovation

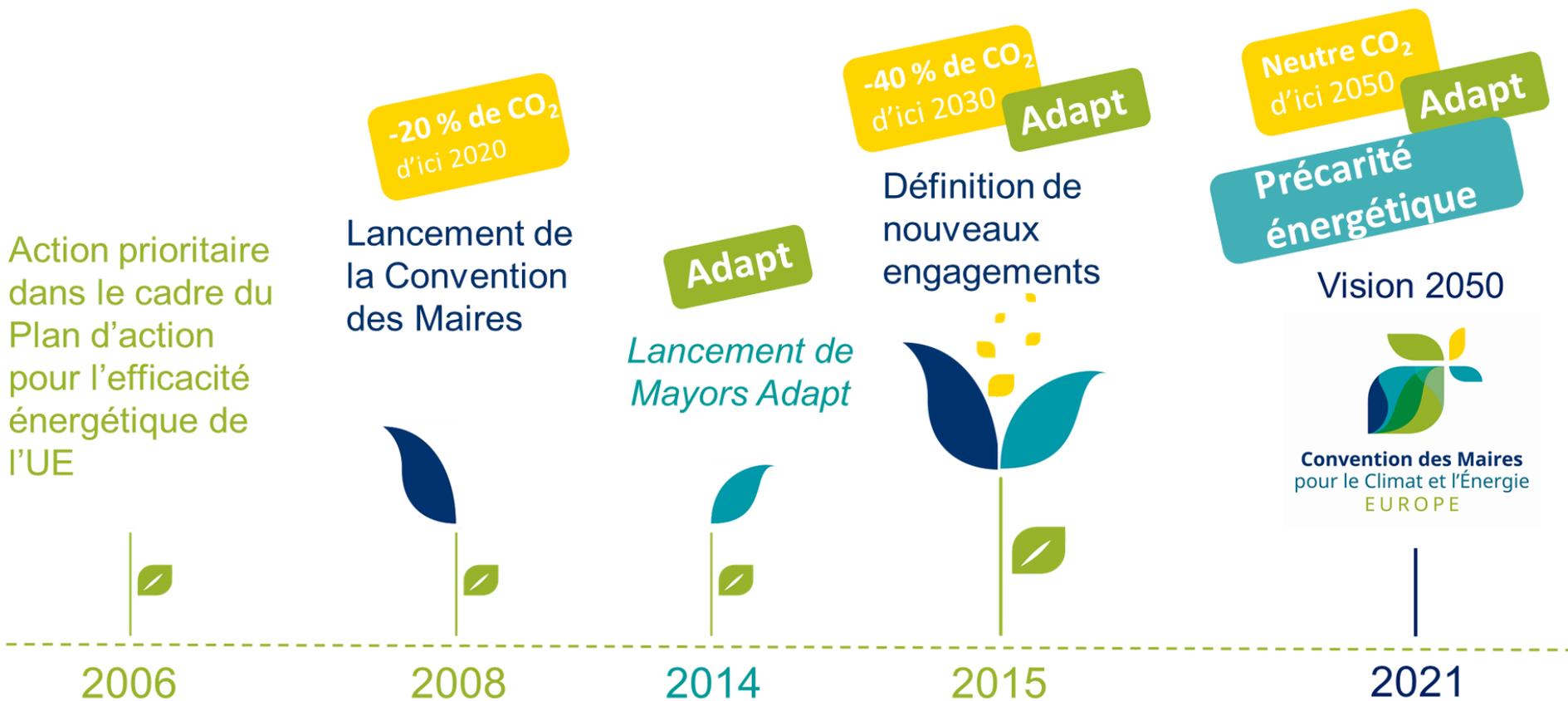
⇒ Bâtiments neufs à émissions nulles (1.1.2028 ?)

- **Directive efficacité énergétique**

⇒ Obligation de respecter un taux annuel de rénovation des bâtiments appartenant aux organismes publics et viser le NZEB

La Convention des Maires

Évolution de l'initiative



La Convention des Maires

Vision 2050

Objectif :

Maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5 °C (Accord de Paris)

Piliers :

- Réduire les émissions de CO₂ : *atténuation*
- Accroître la résilience aux impacts du changement climatique : *adaptation*
- Lutter contre la précarité énergétique : *transition juste*

Engagements ?

- - **55 %** des émissions de GES **d'ici 2030** (objectif européen) ou objectif au moins aussi ambitieux que l'objectif national (publié en 2022)
- Minimum **80%** de réduction des émissions de GES **d'ici 2050** (neutralité climatique)

Qui ?

- Nouveaux signataires
- Communes devant renouveler leur engagement

Stratégie de rénovation énergétique LT du bâtiment



2030

-55%

2030
Climate
Target Plan

Accord de
gouvernement

DPR

2050

« Neutralité
carbone »

Stratégie 2050
*Clean planet
for all*

Accord de
gouvernement

DPR

Mesures
bâtiments

« Renovation
Wave »

*Plan
d'investissements*

Stratégie wallonne
de rénovation

Source : SPW - Energie

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Stratégie de rénovation énergétique LT du bâtiment

- **Décret relatif à PEB du 28 novembre 2013 modifié par le décret du 17 novembre 2020**

Titre 2/1 « Stratégie de Rénovation à long terme des bâtiments » dont l'art. 8/1. assoit juridiquement l'établissement en Wallonie d' « *une stratégie de rénovation à long terme des bâtiments, pour soutenir la rénovation en vue de la constitution d'un parc immobilier à haute efficacité énergétique et décarboné d'ici à 2050, facilitant ainsi la transformation rentable de bâtiments existants en bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle.* », et précise le contenu de cette stratégie.

+ Adéquation avec l'objectif de la DPR et européen de -55% à 2030

<https://energie.wallonie.be/fr/strategie-de-renovation.html?IDC=9580>

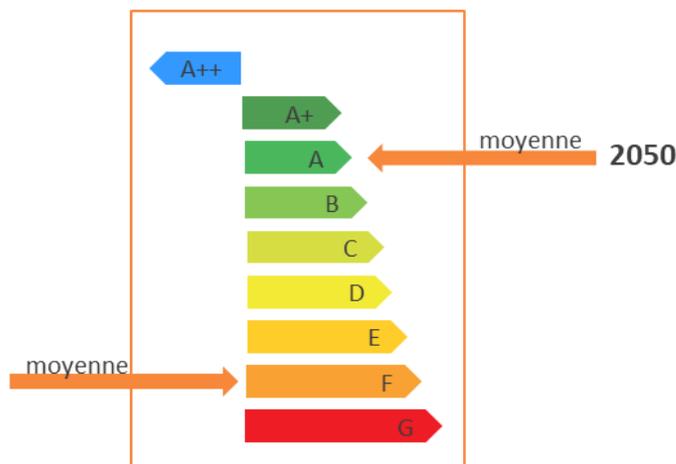
Stratégie de rénovation énergétique LT du bâtiment

Éléments clés de la stratégie de rénovation wallonne : renforcer le cadre La stratégie propose des objectifs clairs et à la hauteur du défi



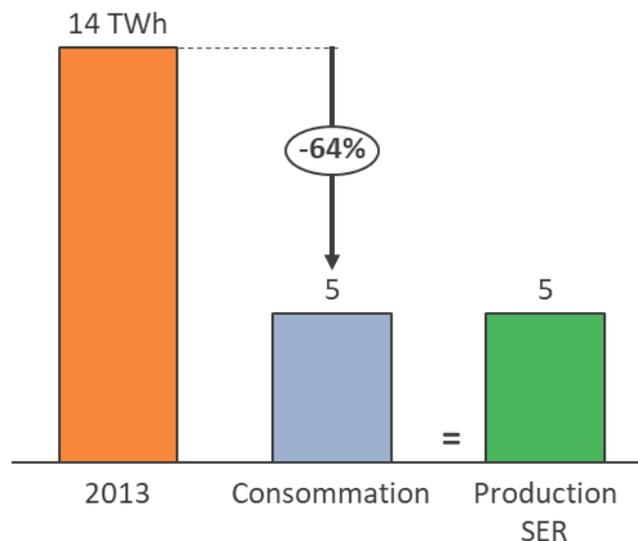
Logement:

- tendre vers le **label PEB A décarboné** en moyenne pour l'ensemble du parc de logements
- en **2050 pour le privé** et en **2040 pour le public**



Tertiaire:

- tendre en **2040** vers un parc de bâtiments tertiaires **efficace en énergie et neutre en carbone**¹



¹pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage

Stratégie de rénovation énergétique LT du bâtiment

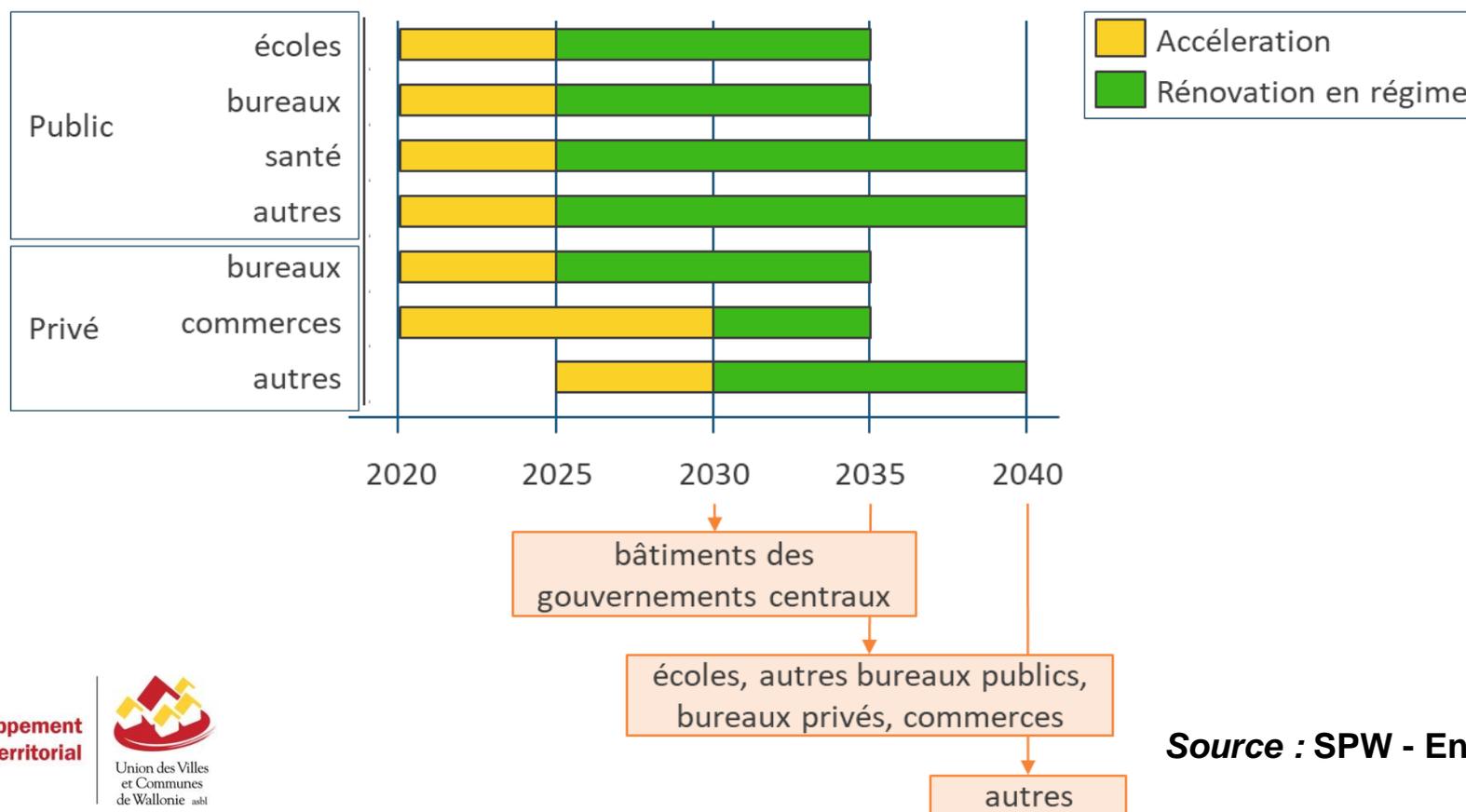
« L'ambition pour le parc **tertiaire** est de **tendre en 2050** vers un parc de bâtiments à **bilan énergétique annuel nul pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage**. Ces bâtiments **produiront autant d'énergie qu'ils en consommeront**, en tenant compte qu'une **partie de la production d'énergie d'origine renouvelable** pourra être **décentralisée**.

Une balise d'efficacité énergétique minimale devra être formulée. Un **seuil de consommation d'énergie finale de 80kWh/m²an** est actuellement **envisagé**. Sur base des typologies de référence de l'étude COZEB 2, cela représente une **réduction de la consommation d'énergie finale de 64 %**. »

Stratégie de rénovation énergétique LT du bâtiment

Éléments clés de la stratégie de rénovation wallonne : renforcer le cadre Calendrier proposé pour la neutralité carbone

Non résidentiel : L'objectif -55% à 2030 nécessite une action accélérée sur les bâtiments non résidentiels et l'exemplarité des pouvoirs publics



Stratégie de rénovation énergétique LT du bâtiment

- **Stratégie immobilière globale pour le non résidentiel**

« Inciter puis imposer à tout gestionnaire de bâtiments non résidentiels publics ou privés de plus de 250m² d'élaborer une stratégie immobilière globale et à long terme incluant un plan d'actions pour la gestion et la performance énergétique des bâtiments. Cette stratégie devra être établie pour fin 2021 pour les pouvoirs publics et pour 2025 au plus tard pour les acteurs privés. »

⇒ **éviter les lock-in**

⇒ **+ tirer le meilleur parti des co-bénéfices de la rénovation profonde**



QUESTIONS

ÉLABORER UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE GLOBALE CONSISTE-T-IL SIMPLEMENT À RÉALISER DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES DE SES BÂTIMENTS?



Marianne DUQUESNE,
Conseillère experte

La *Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment* incite (avant d'imposer) tout gestionnaire de bâtiments non résidentiels publics ou privés de plus de 250 m² à élaborer une stratégie immobilière globale et à long terme incluant un plan d'actions pour la gestion et la performance énergétique des bâtiments¹. Par ailleurs, l'appel à projet POL-LEC 2021 comportait, dans les actions subsidiées la mise en place d'une stratégie immobilière globale et à long terme (2040). La mise en place d'une stratégie immobilière globale

L'analyse du parc de bâtiments devrait inclure :

- ✓ la définition des besoins immobiliers de la commune pour remplir ses missions et les services qu'elle veut rendre aux citoyens ;
- ✓ la localisation des bâtiments pour répondre à ces besoins ;
- ✓ l'utilisation optimale des bâtiments. Par exemple, il peut être avantageux sur le plan énergétique de relocaliser des activités organisées en soirée dans un bâtiment occupé et chauffé en journée ;
- ✓ le caractère fonctionnel du bâtiment pour répondre aux

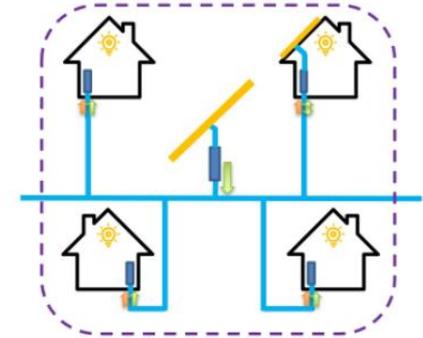


Développement des énergies renouvelables

Objectif européen : $\geq 32\%$ \Rightarrow $\geq 40\%$ \Rightarrow $\geq 45\%$ énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici à 2030
 \Rightarrow Révision en cours DE EnR (faciliter permis, ...)

- **Décret sur le partage d'énergie (autoconsommation collective, communautés d'énergie)**
 - Adopté par le Parlement wallon le 5.5.2022
 - AGW du 17.3.2023
 - Projets pilotes...
- **AGW 7.7.2022 (M.B. 12.10.2022) sur l'énergie thermique et les réseaux d'énergie thermique** => étude d'opportunité « réseau de chaleur »
- **Pax eolienica et développement éolien**
 - Travaux en cours + Avis du CA de l'UVCW :
<https://www.uvcw.be/environnement/actus/art-7052>
- **Photovoltaïque**
 - Circulaire

Communauté d'Énergies Renouvelables



➔ Flux électrique provenant du réseau
➔ Flux d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables

Source : SPW - Energie

Déploiement des bornes de chargement électrique

Accélération annoncée

- **Cartographie**
 - Action de facilitation et d'accompagnement via les ADTs dans le cadre du déploiement de bornes de chargement de véhicules électriques sur le domaine public communal
- **Problématique des logements sans garage/emplacement privé**
 - Réflexions en cours
- **Révision de la directive PEB en cours (adoption juin 2023)**
 - Exigences d'électromobilité

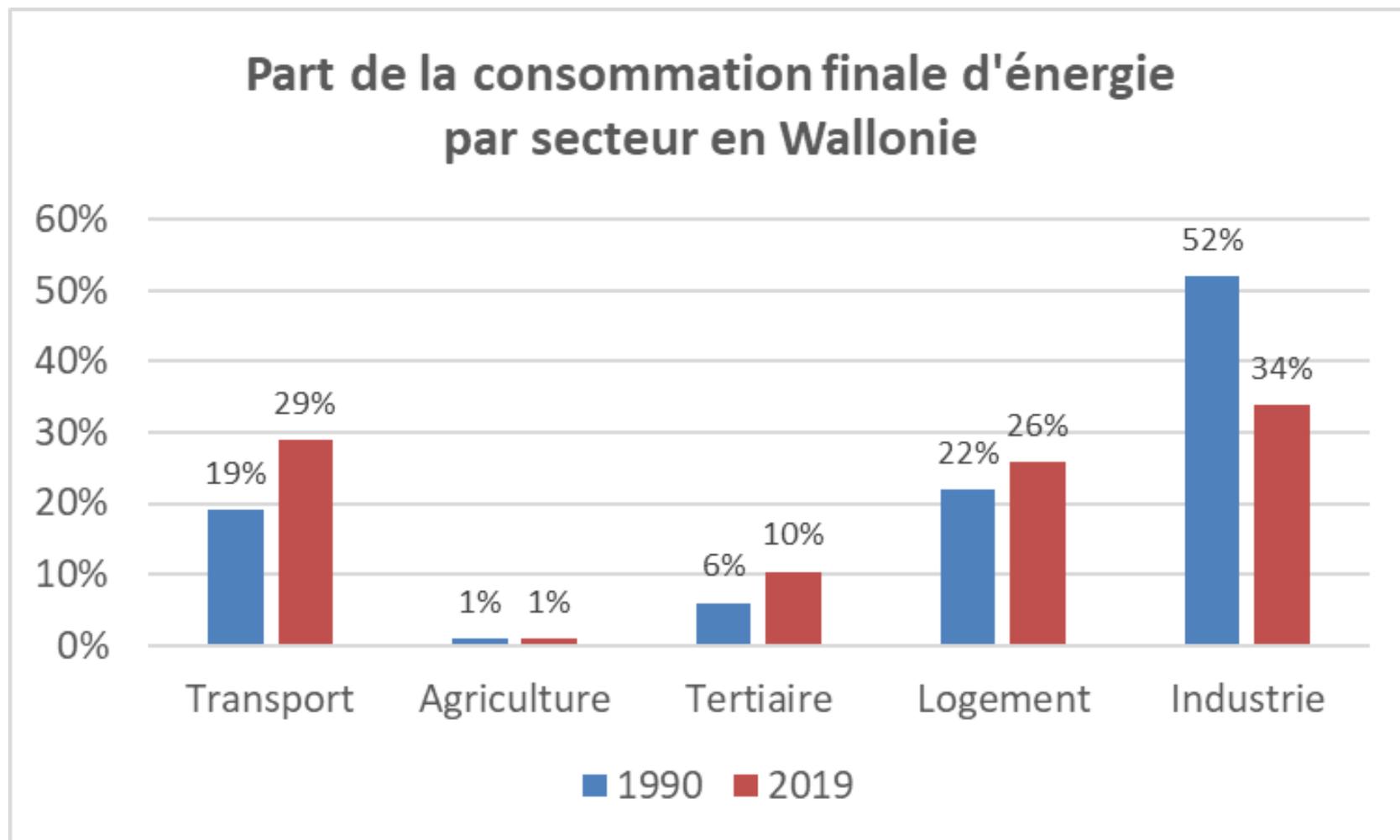
Évolution en Wallonie et rôle des communes

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Tendance en Wallonie 1990-2019



Tendance en Wallonie 1990-2019

- Évolution de la consommation finale d'énergie wallonne : -12 %
- Mais évolution à relativiser par secteur :

Secteur	Évolution des consommations
Industrie	- 43 %
Logement	+ 3 %
Transport	+ 35 %
Tertiaire	+ 57 %
Agriculture	- 2 %

Tendance en Wallonie 1990-2019

- 13% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute en 2019

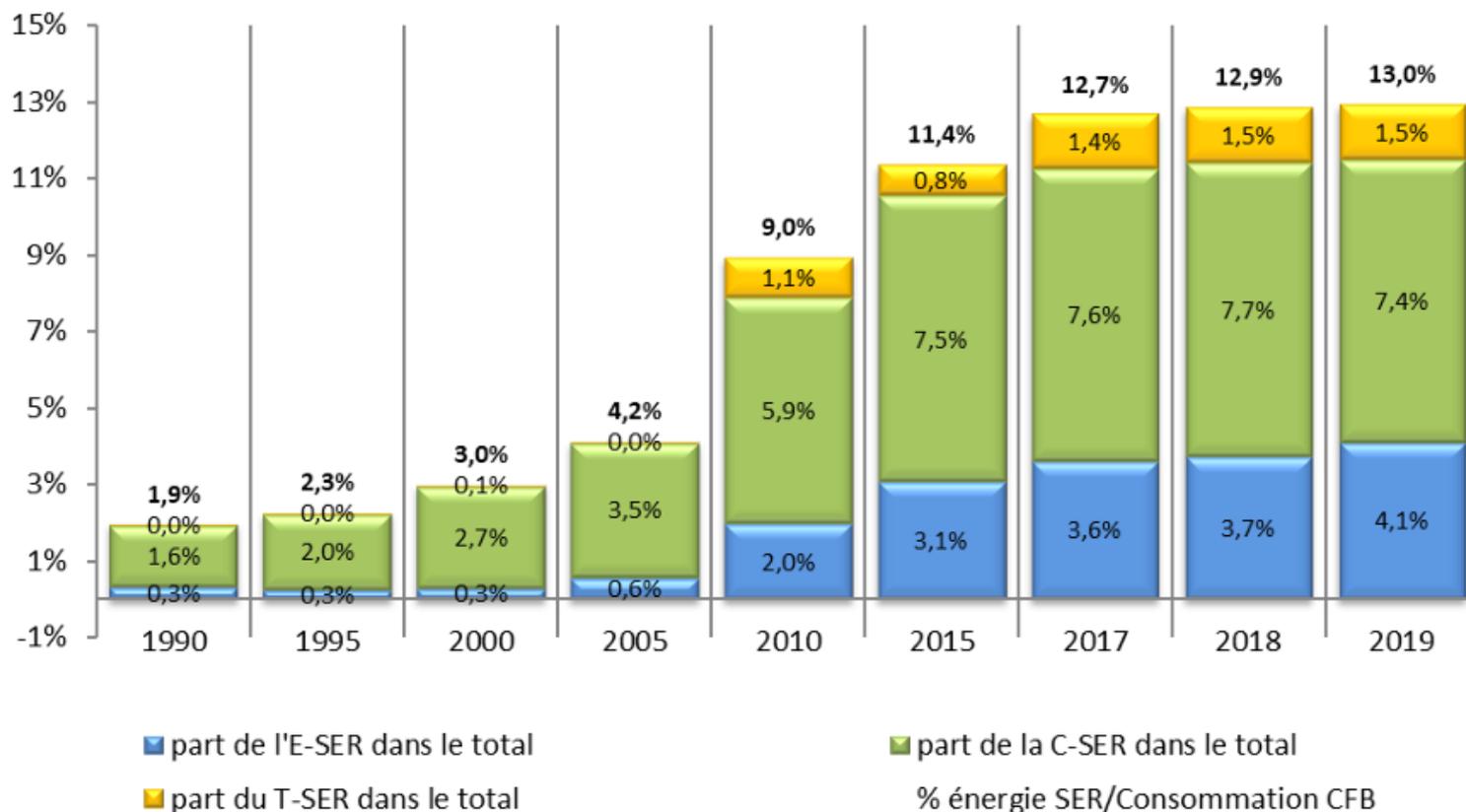
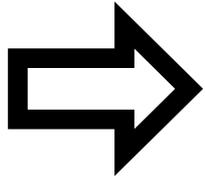


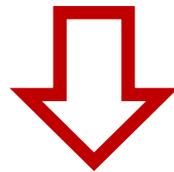
Figure 7 - Evolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute (méthode AIE/Estat)

(E-SER électricité renouvelable ; C-SER chaleur renouvelable ; T-SER transport renouvelable)

Rôle des communes



- Réduire les consommations
- Développer les énergies renouvelables
- Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique



**Mettre en place une politique intégrée
énergie-climat**

Champ d'action de la commune

• Parc de bâtiments



• Planification et régulation



• Acteur de proximité



CHAMPS D'ACTION

Gestion du patrimoine communal

Aménagement du territoire

Sensibilisation et motivation des acteurs



Mobilisation de moyens humains



Guide pratique

Accueil » Guide pratique



- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ? →
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ? →
- 3. C'est quoi un PAEDC ? →
- 4. Concrètement, comment faire ? →

Merci de votre attention !

mdu@uvcw.be

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl